

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **46 (1938)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et dans les relations entre l'ancien canton de Berne et la Franche-Comté. La plus grande partie appartient à la ville de Morges dès la seconde moitié du XVI^{me} siècle. L'historien morgien bien connu, M. E. Kupfer, a consacré une série de cinq articles dans l'*Ami de Morges* (numéros des 23, 27 et 30 juillet, 3 et 7 août 1938) à l'histoire de ce pâturage dès le moment où il devint la propriété de cette ville.

BIBLIOGRAPHIE

Anciennetés morgiennes. ¹

M. E. Kupfer, à Morges, continue avec persévérance et succès ses études et ses publications sur le passé de sa bonne ville. Il a fait paraître dernièrement une nouvelle et importante livraison de ses *Anciennetés morgiennes* consacrée aux *Origines de la ville* et à des *Notes sur l'ancien temple*.

On sait que la construction du château et de la ville de Morges remonte à 1286-1287. Cela résulte de divers documents, entre autres d'un acte des archives de Turin, découvert et publié par Alfred Millioud il y a une quarantaine d'années. Le fondateur de Morges fut Louis de Savoie, baron de Vaud, qui espérait en retirer des avantages importants pour l'accroissement de la puissance de sa famille au nord du Léman.

L'ancien temple de Morges datait des origines de la ville, et l'usage le désignait sous le titre de Sainte-Marie des Anges ou de Notre-Dame. Abandonné à l'époque de la Réformation au profit de celui tout récent du Couvent des Cordeliers, on y revint plus tard en y faisant des travaux importants de restauration. Il menaça ruine de nouveau au cours du XVIII^{me} siècle et fut démolí en 1770-1771 et bientôt remplacé par l'église actuelle bien connue de tous.

¹ E. Kupfer, *Anciennetés morgiennes : Les origines de la ville ; Notes sur l'ancien temple*. Avec trois planches hors texte. Morges, Imprimerie de l'*Ami*, 1938.

On trouve dans cette livraison des *Anciennetés morgiennes*, comme dans les précédentes, le résultat de profondes recherches accompagné de déductions sûres, de réflexions intéressantes et de remarques curieuses sur la vie dans ces siècle déjà lointains.

M. Kupfer n'est sans doute pas au bout de sa tâche. Certaines périodes de l'histoire de Morges — non encore étudiées et élucidées par lui — sont en effet importantes pour le Pays de Vaud tout entier.

Chillon.

Nous avons reçu la note suivante de la Commission technique qui dirige la restauration du château de Chillon :

Dans le numéro de mai-juin de la *Revue historique vaudoise*, sous le titre « Chillon », a été donné un compte rendu de la brochure du Dr Equey de Fribourg. La Commission technique de Chillon rend les lecteurs attentifs à la haute fantaisie de cette publication et l'engage à n'accueillir que sous les plus expresses réserves les affirmations ahurissantes qui y sont étalées, affirmations ne reposant sur aucune étude sérieuse du monument et des archives.
